

## Candidature

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : .....

Tel : .....

Adresse complète : .....

Mon école : .....

Mon enseignant : .....

Courriel : .....

## Autorisation parentale

Je soussigné(e).....

Autorise mon enfant à présenter sa candidature aux élections du Conseil Municipal Enfants et, s'il est élu, à participer aux activités afférentes au CME.

Autorise la diffusion, dans le cadre des activités du CME, de photos et vidéos de mon enfant, sur tous les supports de communication.

Autorise mon enfant à utiliser les moyens de transport mis en place par la Mairie (covoiturage avec les animatrices)

Date :

Signature :

**A RENDRE AVANT LE 23 SEPTEMBRE 2022**

A l'instituteur / trice

## Dates importantes

**Vendredi 23 septembre 2022 :**  
Date limite de déclaration de candidature  
(encart ci-contre) et récupération des projets

**Jeudi 6 octobre 2022 à 13 h 30 :**  
Elections à l'école Victor-Hugo

**Mardi 18 octobre 2022 de 17 h :**  
Première réunion de commission

## Contact

Sukran BOYRAZ, Responsable du CME.

Mairie

Place de l'hôtel de ville

38510 MORESTEL

Par téléphone : 04.74.80.09.77

Par mail : [cme.morestel@gmail.com](mailto:cme.morestel@gmail.com)



## Le Conseil Municipal Enfants de Morestel



2022/2023

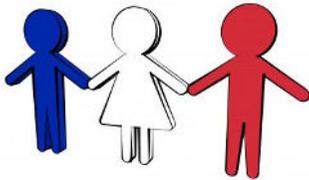


## Le CME, c'est quoi? Et à quoi ça sert?

CME signifie **Conseil Municipal Enfants**.

Il a pour rôle :

- De faire participer les enfants à la vie de la commune dont les actions doivent profiter au plus grand nombre et toucher également la vie des écoliers.
- De collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des enfants pour améliorer la vie au sein de leur commune.
- De former les citoyens de demain !



Il est composé de **10 enfants de CMI et CM2** des deux écoles élémentaires de Morestel, Victor-Hugo et Saint-Joseph.

Une fois élus, ils deviennent conseillers municipaux enfants, ils représentent alors tous les enfants de Morestel.

Un conseil :  
parle avec tes copains et ton entourage, tu connaîtras ainsi leurs envies et leurs besoins pour mieux les représenter !

## Tu veux être conseiller, que dois-tu faire?

- Etre en CMI ou CM2.
- Demander l'accord de tes parents.
- Renvoyer l'engagement de candidature ci-joint.
- Présenter une affiche format A3 où tu expliques tes projets, maximum 4, parmi les catégories suivantes :
  - ✓ Culture
  - ✓ Environnement
  - ✓ Citoyenneté
  - ✓ Solidarité

## Une fois élu(e), quelle est ta mission?

Tu es élu(e) pour 1 an.

Tu es le porte-parole des autres enfants : tu fais remonter leurs propositions et leurs demandes jusqu'à Monsieur le Maire.

**Tu participes à des réunions régulières,  
qui ont lieu le mardi à 17 h :**

- Les commissions (une toutes les 6 semaines)
- Les réunions plénières en présence de Monsieur le Maire, 2 fois par an.

Tu es présent(e) lors de la réalisation des projets ainsi qu'aux cérémonies officielles.



Tournage du film « Le droit à la différence »  
Du 15 au 19 avril 2019



Fabrication de nichoirs  
Février 2019



Visite de la Sous-préfecture  
Mars 2020